

2° L'esprit aristocratique, c'est-à-dire celui de vouloir un gouvernement, la sûreté de sa personne et de sa propriété, et la résistance aux principes de Chalier;

3° La journée du 29 mai;

4° La retraite donnée aux députés, victimes du 31 mai.

Que de raisons pour expliquer la haine implacable de la Convention, et sa résolution de détruire Lyon! et sa conduite n'en est-elle pas la preuve la plus évidente? Avait-elle envoyé des commissaires pacificateurs? Ses représentants ont-ils ouvert, avant ou pendant le siège quelques voies d'accommodement? Suspendit-elle l'exécution de ses horribles projets lorsque Lyon consentit à la reconnaître, et ses décrets, sauf ceux de la localité, et qu'elle lui envoya à cet effet trente-deux députés? Tout se réduisit de sa part à dire : Mettez bas les armes, nous voulons remettre le bon ordre dans votre ville, et y établir l'ancienne municipalité. Cela ne signifiait-il pas clairement : nous voulons vos têtes, vos millions, nous voulons les avoir, sans que vous puissiez les défendre; nous voulons vous régir sous notre bras de fer, et nous le voulons au nom de la liberté.

Ainsi donc, Lyon avait suivi la voix impérieuse de la nécessité et de l'honneur, et le jour viendra, je n'en doute pas, où non seulement cette ville, mais la France entière, sera fière de sa résistance. Elle était digne d'un meilleur succès, mais il fallut enfin céder à la force ou plutôt à la faim, et penser sérieusement à faire une retraite honorable : c'était le but de tous mes efforts.

J'avais réussi, le 6, à retarder la députation des sections, mais l'assemblée générale l'avait envoyée le 8. J'en prévoyais l'inutilité, mais je ne pouvais plus raisonnablement m'opposer à une démarche dont quelques-uns espéraient une capitulation. Le seul moyen d'obtenir des conditions était d'en imposer par de la fermeté, de l'énergie, et de faire prendre